

## Association "Tennis Club de Castries"

### PROCÈS VERBAL de la réunion du Comité Directeur du TC Castries

Mardi 17 avril 2018 à Castries

Séance ouverte à 19 h 30

#### Présents :

les membres du Comité Directeur :

Patrick Jaclot, Emmanuel Salih Alj, Coralie Leprêtre, François Bertrand, Kim Mai, Aurélie Marangé, Pascal Marsac

Permanent : Jean-Paul Urbain

Invités : Nathalie Benezet, Nigel Williams

BEs excusés : Sylvain Ruiz, Bastien Brocart

Sont excusés : Patrice Mejri, Benoît Gourhand

#### 1/ Point Finances :

La subvention Mairie 2018 a été votée et reconduite (identique à 2017)

La trésorerie est correcte pour terminer l'année tennistique (jusqu'au 30/08/2018)

#### 2/ Tournoi Jeunes du Printemps (21 avril au 6 mai) :

--> OK pour renouveler le prix des canettes à 1€

--> Le bar restera ouvert mais les bières seront enlevées pour éviter tout problème.

#### 3/Tournoi OPEN (16 mai au 8 juin) :

- Voir Sébastien Marinier pour paramétrer les inscriptions en ligne (Emmanuel)

- Voir Brigitte pour accès à l'AEI

- Un mail va être envoyé à la liste des joueurs et joueuses de l'an dernier + ceux du tournoi 4ème série 2018 (Emmanuel)

- Un SMS sera aussi envoyé .(Jean-Paul)

- Réunion avec Brigitte pour le comité Tournoi (Patrick, Emmanuel, Jean-Paul et François)

- Voir Nathalie pour réapprovisionnement de la pharmacie pour les petits bobos (Jean-Paul)

#### 4/ Sponsors :

A ce jour : FDI, FIDSUD, DEVIER IMMOBILIER, Au péché mignon (Malis), Passion Auto, Garage CITROËN sponsorisent le club.

Pascal Marsac est partie prenante pour le suivi et la prospection, avec le concours de Patrice Mejri et Patrick Jaclot.

#### 5/ Padel.

Vote du comité Directeur

Pour la construction de 2 terrains de Padel : 5 votes favorables, 2 votes défavorables, 0 abstention

Le projet de construction de Padel sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale au mois de juin. L'étude avec le concours de la Mairie avance à grand pas.

Voir tableau Excel (Coralie) sur l'étude de faisabilité du Padel en tenant compte du coût lié à une personne gérant les réservations.

#### 6/ Convention Mairie.

Elle a été validée et signée lors du conseil municipal du 12 Avril, pour une durée de 5 ans. (il est à noter que les gros entretiens des 18 mois ne seront pas pris en charge par la Mairie)

